

COMMUNE D'ORCHAISE

8, route d'Herbault
41190 ORCHAISE
☎ 02 54 70 02 90
Fax 02 54 70 10 15

Mél. : Mairie-orchaise@wanadoo.fr
Site internet : www.orchaise.fr

GUIDE DE DÉPÔT



DÉCLARATION PRÉALABLE DE PETITE ANNEXE

(abri de jardin, garage de – 20 m², appentis, carport...)

Retrait du formulaire :

Soit en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie :
Lundi – jeudi de 14 h à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

Soit sur le site internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de la Mer à l'adresse suivante :
<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr>

le dossier doit contenir :

le formulaire de déclaration

DP1 : Plan de situation du terrain

DP2 : Plan de masse

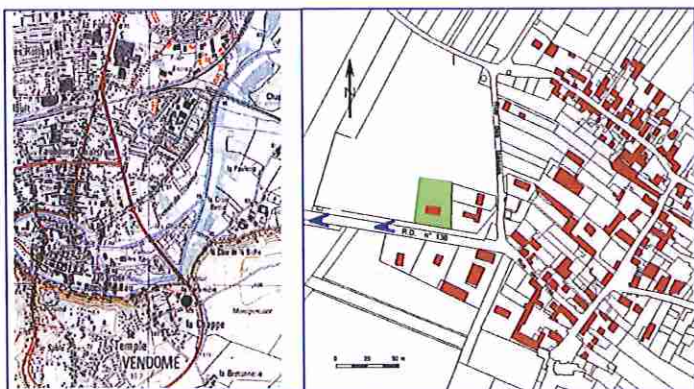
DP5 : Croquis de l'annexe

DP6 : Document graphique

DP7 : photo de l'environnement proche

DP8 : photo de l'environnement lointain

DP1 : Le plan de situation



Il permet de situer le terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet.

Il comprend :

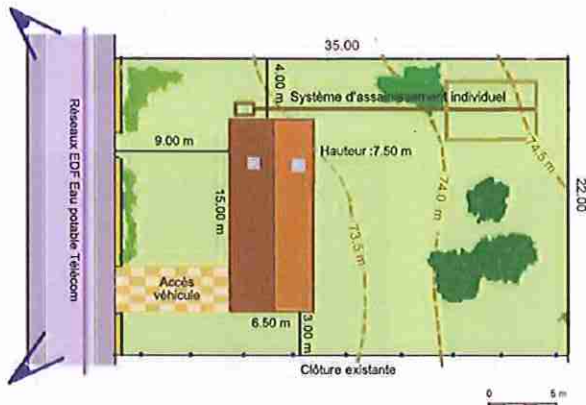
L'orientation du Nord

L'indication de l'échelle entre 1/5000 et 1/25000.

* Disponible sur <https://www.cadastre.gouv.fr>



DP2 : Le plan de masse



Il présente le projet positionné dans sa totalité sur le terrain. Il permet de vérifier que le projet respecte les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes s'il y en a.

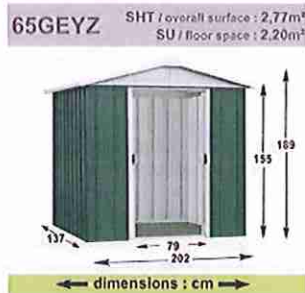
Il comprend :

- L'orientation du Nord
- L'indication de l'échelle entre 1/50 et 1/500
- Les limites cotées du terrain
- les constructions existantes sur le terrain
- les points de vues photographiques.

* Indiquer sur ce plan, l'emplacement de l'annexe projetée avec les distances entre le projet et les limites séparatives.

* Disponible sur <https://www.cadastre.gouv.fr> ou dans le dossier de permis de construire si une construction existe déjà sur le terrain.

DP5 : Le croquis de l'annexe



C'est un document représentant le projet et qui doit indiquer :

- toutes les cotes (longueur, hauteur, largeur...) des éléments (clôture, portail, portillon, muret...)
- tous les matériaux utilisés (nature, couleur).

DP6 : Le document graphique



Il permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Pour effectuer ce document, vous pouvez recourir au photomontage :

Prenez la photo de l'environnement proche ou lointain et :

- insérer dessus le dessin de l'annexe,
- ou coller une photo publicitaire de l'annexe,
- ou utiliser un logiciel de traitement de photos.

DP7 : Photo de l'environnement proche



Elle permet de situer le terrain dans l'environnement proche et de connaître l'aspect du lieu d'implantation du projet.

DP8 : Photo de l'environnement lointain



Elle permet de situer le terrain dans le paysage lointain et de connaître l'aspect du lieu d'implantation du projet et des terrains avoisinants.